

TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE GRILLE N°3.1 : HOSPITALISATION EN MEDECINE			
DESIGNATION	LETTRE CLE	TARIFS EN DHS	ELEMENTS DE FORFAITS
HOSPITALISATION EN MEDECINE	F	550,00 Dhs par jour	<p>* SEJOUR : LIT DANS UNE CHAMBRE A 2 LITS, INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'ECLAIRAGE, LE BLANCHISSAGE DU LINGE ET LA NOURRITURE ;</p> <p>* HONORAIRES DES MEDECINS ;</p> <p>* SOINS INFIRMIERS ;</p> <p>* MAJORATIONS DE NUIT, JOURS FERIES ET WEEK-END;</p> <p>* CONSOMMABLE MEDICAL ;</p> <p><u>OBSERVATIONS :</u></p> <p>* Forfait journalier ;</p> <p>* Seront facturés en sus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actes de biologie et radiologie</li> </ul> <p>avec accord préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.</li> <li>- La pharmacie : Le remboursement de la pharmacie sera conforme à l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe</li> </ul>

TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE GRILLE N°3.2 : Hospitalisation en réanimation			
DESIGNATION	L.CLES	TARIFS EN DHS	ELEMENTS DE FORFAITS
HOSPITALISATION EN REANIMATION	F	1 500,00	<p>*Séjour : INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'ÉCLAIRAGE, LE BLANCHISSAGE DU LINGE ET LA NOURRITURE            *Boxe en salle de réanimation ;            * Honoraires de l'anesthésiste réanimateur ;            * Honoraires des médecins réanimateurs ;            * Surveillance des médecins et /ou visite quelque soit leur nombre ;            * Actes médicaux nécessaires ;            * Soins infirmiers ;            * Majorations de nuit, jours fériés et week-end;            * Consommable médical;</p> <p><u>OBSERVATIONS :</u></p> <p>* Forfait journalier ;            * Seront facturés en sus :            - Les actes de biologie et radiologie            avec accord préalable :            - Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.            - La pharmacie : Le remboursement de la pharmacie sera conforme à l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe.</p>

TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE GRILLE N°3.3 : Soins intensifs			
DESIGNATION	L.CLES	TARIFS EN DHS	ELEMENTS DE FORFAITS
SOINS INTENSIFS	F	1 000,00	<p>* Séjour : LIT DANS UNE CHAMBRE A 2 LITS, INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'ECLAIRAGE, LE BLANCHISSAGE DU LINGE ET LA NOURRITURE</p> <p>*Unité de soins intensifs;</p> <p>* Surveillance des médecins et /ou visite quelque soit leur nombre ;</p> <p>* Soins infirmiers ;</p> <p>* Majorations de nuit, jours fériés et week-end;</p> <p>* Consommable médical.</p> <p><b><u>OBSERVATIONS :</u></b></p> <p>* Forfait journalier ;</p> <p>* Seront facturés en sus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actes de biologie et radiologie</li> </ul> <p>avec accord préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.</li> <li>- La pharmacie : Le remboursement de la pharmacie sera conforme à l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe.</li> </ul>

TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES D'HOSPITALISATION MEDICALE			
GRILLE N°3.4 : Accouchement			
DESIGNATION	L.CLES	TARIFS EN DHS	ELEMENTS DE FORFAITS
<p>ACCOUCHEMENT PAR VOIE BASSE</p> <p>- Accouchement mono fœtale avec ou sans manœuvre ;</p> <p>- Accouchement multiple avec ou sans manœuvre.</p>	<p><b>F</b></p> <p><b>F</b></p>	<p>3 000,00</p> <p>3 500,00</p>	<p>* Séjour: LIT DANS UNE CHAMBRE A 2 LITS, INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'ECLAIRAGE, LE BLANCHISSAGE DU LINGE ET LA NOURRITURE</p> <p>* Salle d'accouchement ;</p> <p>* Honoraires de l'obstétricien;</p> <p>* Honoraires de la sage femme ;</p> <p>* Pharmacie ;</p> <p>* Consultation du pédiatre ;</p> <p>* Majorations de nuit, jours fériés et week-end ;</p> <p>* Consommable médical.</p> <p><u>OBSERVATIONS :</u></p> <p>*Forfait global pour toute la durée du séjour ;</p> <p>*Seront facturés en sus, avec accord préalable :</p> <p>Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.</p>